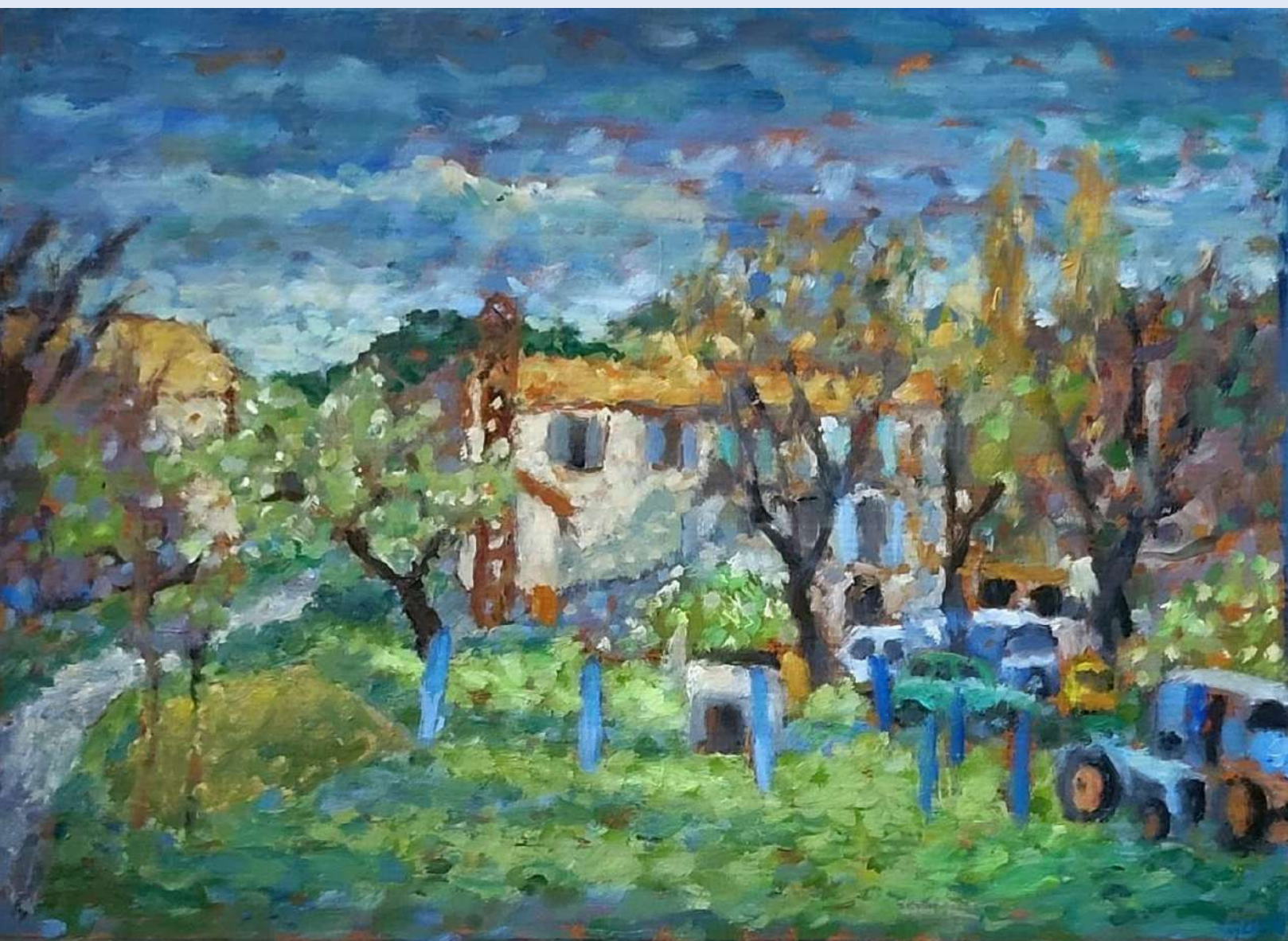




Reïllanne

# Bulletin d'info municipal



N° 26  
automne-  
hiver 2023

## Sommaire

Édito - 2  
Vie municipale - 3 à 8  
Communauté de communes - 9  
Vie des associations - 10 à 12  
Vie du village - 13 à 22  
Agenda - 23  
Infos pratiques - 24



## Édito

Chères Reillannaises, chers Reillannais,

Quoi de plus important pour un village que son école ? Symbole de vie, de renouveau et d'avenir. Lieu d'apprentissage et de culture pour toutes et tous, sans discrimination. Pour cette raison, l'école de Reillanne se trouve au cœur du projet communal que nous portons. L'an dernier, une classe a été supprimée faute d'enfants, ce fut un choc. L'effet de la pandémie du Covid ? Peut-être. Le poids du foncier qui limite l'installation de familles dans la durée ? Sans doute. En zone rurale, l'équilibre démographique demeure fragile. Il dépend des logements disponibles et surtout accessibles, de la présence des services publics, des transports et de leur coût, des professionnels de santé, des commerces, domaines qui échappent en grande partie à l'action communale. Pour la part qui nous revient, nous apportons une attention soutenue à notre école : un personnel communal compétent, des locaux régulièrement entretenus, du matériel renouvelé, une cantine de qualité, des aides pour les sorties... Pas d'autosatisfaction mal placée ici, on sait qu'on peut, qu'on doit toujours faire plus. Depuis 2020, la commune a effectué de nombreux travaux à l'école Georges Alliaud, comme l'isolation de la toiture, la pose de stores, le remplacement du grillage, la création d'une buanderie et de toilettes à la maternelle, l'achat de vidéoprojecteurs, la réfection de la cour. Le remplacement des menuiseries de la cantine est en cours. Outre le budget de fonctionnement, depuis 2020, la commune a consacré 160 164 € pour améliorer le quotidien des élèves et des professionnels.

En 1889, l'architecte en charge de la construction du groupe scolaire de Reillanne se préoccupait de la santé des enfants pour déterminer l'emplacement de leur cour de récréation afin de les soustraire « aux refroidissements provoqués par de brusques variations de température amenées par les violents coups de vent du Nord-Ouest »... Autre époque, autre impératif : en 2023, ce n'est pas le mistral mais bien le réchauffement climatique qui a motivé un chantier important dans la cour de l'école, afin, entre autres, d'y limiter la chaleur devenue à certaines périodes très pénible, voire insupportable pour nos écoliers. Futur chantier envisagé, la réfection des salles des classes, qui ne sera possible qu'avec une aide déterminante de l'État.

*Claire Dufour, maire de Reillanne*



# Vie municipale

## COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DE JUIN ET OCTOBRE 2023

(à consulter sur le site [mairiereillanne.com](http://mairiereillanne.com))

*Séance du 29 juin 2023*

**Souscription d'un prêt-relais pour les travaux de la « maison du Tilleul ».** Il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 400 000.00 € en attendant de recevoir toutes les subventions dont le solde ne sera versé qu'une fois les travaux achevés.

**Échange de terrains** situés au Paty

Madame la maire donne la parole à M. Francis Marguerite et quitte la séance pour cette question qui concerne un membre de sa famille. Après une longue discussion, **le conseil municipal, avec 10 voix pour, 5 voix contre et une abstention, accepte l'échange** avec M. Jean-Maurice Dufour.

**Assujettissement à la TVA « maison du Tilleul »** voté à l'unanimité.

**Instauration du droit de préemption urbain renforcé** voté à l'unanimité.

**Approbation à l'unanimité d'une souscription publique relative à la restauration du moulin Délestic – convention avec la Fondation du Patrimoine.**

**Demande de modification du zonage du PLU par un privé afin de construire une piscine,** refusée à l'unanimité.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte **l'intégration des communes de Limans et de Malijai au Syndicat intercommunal mixte de la fourrière.**

**Approbation à l'unanimité de la convention commune de Reillanne / Communes de St-Martin-les-Eaux et Sainte-Croix à Lauze** pour l'accueil au CLSH de Reillanne d'enfants pour les vacances scolaires 2023 et le périscolaire du mercredi.

**Autorisation donnée à l'unanimité** à Madame la maire à désigner le Syndicat Mixte AGEDI en tant que personne

morale comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPO) de la collectivité.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame la maire à signer la convention avec la commune de Villemus** relative à la participation aux frais de scolarité (2021/2022) des enfants de la commune de Villemus.

**Décision prise à l'unanimité de créer un emploi d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)** à temps partiel à raison de 10 heures hebdomadaires pour la commune de Reillanne.

Après présentation, **le conseil municipal à l'unanimité adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et du service public d'eau potable.**

*Séance du 19 octobre 2023*

**Autorisation** donnée à Madame la maire à signer la convention avec la CCHPPB relative aux paiements des repas pris par les enfants de la crèche et fournis par le restaurant scolaire de Reillanne.

À la demande de la trésorerie, **le conseil municipal à l'unanimité, décide de supprimer la régie de recettes de l'école de musique** à compter du 19 octobre.

Ilot du Château : **le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature de l'acte de vente** des parcelles cadastrées F 214 et 215, F 365, F 221 lots 1/3/5, F 218 lot 2 et F 220 cour en indivision pour le prix global de 392 360,61 €.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter le Département pour une subvention** au titre du FODAC 2023 pour la restauration de la porte St-Pierre.

*Pour plus de précisions, retrouvez les délibérations dans leur intégralité sur <https://mairiereillanne.com/vie-municipale/deliberations/>*



# Vie municipale

## TDF ET LES OPÉRATEURS TÉLÉCOM VS LA COMMUNE: REILLANNE PRIS EN OTAGE « NUMÉRIQUE »?

Fin 2021, le bail de TDF, locataire du terrain communal du coteau Délestic depuis 20 ans, prenant fin en juillet 2022, l'équipe communale a décidé de consulter différentes towerco (pour « tower company », en français une entreprise d'infrastructure télécom), ainsi que nous sommes tenus de le faire, par exemple pour certains travaux ou le centre de loisirs. L'enjeu financier justifiait amplement cette démarche.

Deux entreprises nous ont fait des offres, TDF et Valocime. L'offre de cette dernière étant financièrement la plus favorable aux intérêts de la commune, à prestations techniques égales, la décision a été prise à l'unanimité du conseil municipal le 23 mars 2021. Tout au long de ce processus, nous nous sommes attachés les services de notre avocate, l'attitude de TDF se révélant rapidement agressive, avec diverses intimidations envers la commune. Car TDF n'a pas accepté qu'une nouvelle entreprise emporte ce marché, que nous savons très rentable. Devant le refus de TDF de quitter Reillanne – celle-ci occupait ce site illégalement depuis plus d'un an – alors que son bail avec la commune

n'est pas renouvelé, nous avons dû nous défendre en justice, à chaque étape avec succès et sans aucun frais pour la commune. Suite à la décision du tribunal de Digne le 24 août 2023, la société TDF a été contrainte de démanteler son pylône au coteau Délestic. Cependant, l'affaire ne s'arrête pas là. Nous apprenons alors qu'au mépris de leurs clients, les opérateurs Bouygues Télécom (qui diffuse aussi SFR), et FREE refusent de s'installer sur le pylône de Valocime, souhaitant demeurer les clients de TDF, dont le pylône n'existe plus...

L'affaire devient franchement invraisemblable, mais ne prête pas à rire, les usagers de Reillanne en faisant les frais. Les Reillannais ont été informés régulièrement de ce dossier, dans le bulletin municipal et plus récemment par une lettre du maire. La commune ne néglige aucune piste pour améliorer la situation ainsi que nous l'avons exposé dans un communiqué du 7 novembre (à lire sur le site de la commune), et nous engageons chacune et chacun à appeler son opérateur en cas de dysfonctionnement.

### LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

**4/09/2000** : signature du renouvellement d'un bail avec TDF, échéance le 21/07/2022, deux avenants les 22/07/2010 et 12/10/2012, pour un loyer annuel 5285.34€.

**23/03/2021** : décision du conseil municipal prise à l'unanimité de changer de fournisseur en infrastructure télécom, de ne pas renouveler le bail avec TDF et de signer avec Valocime pour un loyer annuel de 23 000€, avec un pylône de 15 m aux prestations identiques.

**03/02/2022** : TDF dépose une DP (04 160 22 00008) pour un pylône de 36 m, qui a été refusée.

**03/04/2022** : rejet du recours de TDF au Conseil d'État

**21/04/2022** : 1er recours en justice de TDF afin d'obtenir un référé-suspension contre la décision de la commune contre l'implantation d'une nouvelle antenne TDF à Reillanne. Défense de la commune par le cabinet d'avocats Margall, barreau de Montpellier.

**18/05/2022 et 08/08/2022** : requête de TDF rejetée par le tribunal de Marseille.

**12/09/2022** : TDF dépose une nouvelle DP (04 160 22 00036) pour un pylône de 30 m.

**04/10/2022** : DP à nouveau refusée par arrêté municipal.

**28/02/2023** : requête de TDF rejetée par le tribunal de Marseille.

**Janvier et avril 2023** : courriers de la commune au Préfet et à la présidente du conseil Départemental.

**18/05/2023** : dossier déposé à l'autorité de la concurrence.

**24/08/2023** : le tribunal de Digne ordonne l'expulsion de TDF du terrain communal.

Courant octobre, nous apprenons fortuitement que Bouygues, SFR et Free refusent de travailler avec Valocime et quittent donc le site de Reillanne, malgré une offre de Valocime plus avantageuse pour eux (- 20 %).

**05/10/2023** : alerte déposée à l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des Postes et de la distribution de la presse).

**26/10/2023** : rendez-vous téléphonique avec l'ARCOM (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique).

**31/10/2023** : requête en référé auprès du tribunal de Marseille d'enjoindre Bouygues Télécom et SFR d'assurer les conditions de permanence, de qualité, de disponibilité, de sécurité et d'intégrité du réseau et du service de communications sur le territoire de la commune de Reillanne. **8/11/2023** : rejet de la demande de référé de la commune par le tribunal administratif de Marseille, qui se déclare incompétent.

**2/11/2023** : réunion téléphonique entre la commune et le cabinet du ministre chargé de la transition numérique.



# Vie municipale

## NOUVEAUX TARIFS EDF : UN FORT IMPACT SUR LES FINANCES COMMUNALES

Les diverses politiques menées par nos gouvernements successifs, avec la mise en concurrence du secteur de l'énergie, ont fragilisé notre approvisionnement en électricité décarbonée à un prix abordable. L'inflation, due à un marché européen spéculatif, occasionne des tarifs à la hausse, alors que nous produisons en France notre électricité et pourrions à ce titre bénéficier de tarifs nettement moins élevés. Les particuliers voient ainsi leurs factures s'envoler, plus 10% fin août et encore 15% en janvier 2024 !

Les collectivités locales n'échappent pas à cette dure loi du marché. En effet, la commune de Reillanne avait souscrit un contrat avec EDF il y a 3 ans, au prix de 6 c. du KW/h, pour la quasi-totalité de notre consommation. Aujourd'hui, et malgré plusieurs semaines de négociations et recherche du meilleur prix, il nous a fallu renouveler pour 2 ans avec EDF au prix de 17 c. du KW/h. Nous allons donc avoir en 2024, pour notre consommation électrique communale, une facture trois fois plus élevée avec une augmentation annuelle de 50 000€.

Il faut ajouter à cela une hausse des tarifs d'assurance (+ 20%), du prix des denrées alimentaires à la cantine (+ 12%), ce qui a déjà impacté les finances communales.

Quelques exemples : en 2023, la facture d'électricité (bâtiments + éclairage public) est de 24 000 €, elle sera en 2024 de 66 300 €...En 2021, l'éclairage du stade était de 1 350 €, en 2023 la facture est de 4 360 €. **Sans oublier le pompage d'eau à la Fare, dont la facture est de 17 600 € en 2023...**

Par ailleurs, chaque propriétaire à Reillanne vient de recevoir le montant de son impôt foncier. La note est salée, car, pour suivre l'inflation, l'État a augmenté les bases de 6,7% ! Pour les propriétaires, cela entraîne une hausse très conséquente. Nous n'avons pas voulu suivre cette voie. La commune, comme la Communauté de communes, n'a pas souhaité ajouter des difficultés financières aux ménages et **nous n'avons pas augmenté la part communale des impôts fonciers.**

Cette situation, hausse des coûts, stabilisation des impôts, ne sera pas tenable sans le soutien de l'État aux collectivités. Depuis plus de 10 ans, il n'a cessé de diminuer les dotations aux communes et de leur transférer de nouvelles compétences sans réelles compensations. Notre politique en faveur du logement, première dépense des ménages, ne doit pas être affectée par cette situation. Sans ressources nouvelles, des choix seront nécessaires dans nos investissements.

*Francis Marguerite, 1er adjoint délégué aux finances*

## POINT SUR L'EAU : PROTÉGER SON COMPTEUR ET SURVEILLER SA CONSO...

**Pour information** : il est recommandé, en période d'hiver, de s'assurer que votre compteur d'eau est bien isolé. De plus, contrôlez si possible régulièrement votre consommation d'eau afin de ne pas avoir de surprise lorsque les factures vous seront adressées !

**Pour rappel** : chaque forage doit être équipé d'un compteur et tous les forages combinés avec le réseau communal doivent impérativement être équipés d'un disconnecteur.





# Vie municipale

## SERVICES PUBLICS, COMMERCES, VIE LOCALE, MÊME COMBAT !

Les Reillannais qui ont eu cet été l'occasion et le plaisir de parcourir les routes de France et de visiter différentes régions ont constaté, et c'est davantage visible chaque année, que nous traversons parfois des villages sans commerces, sans magasin d'alimentation ni boulangerie ou café, et bien entendu, sans services publics. Les perceptions, les bureaux de poste, et parfois les mairies ont disparu. Les habitants de ces villages doivent parcourir des dizaines de kilomètres pour faire leurs courses, consulter un médecin, se rendre à la pharmacie, à un bureau de Poste... Ces déplacements, par ailleurs coûteux, sont une aberration quand il devient indispensable de réduire nos émissions de Co2. Dans certains villages, les collectivités sont contraintes de soutenir, voire de créer des commerces de proximité indispensables aux besoins des personnes et au maintien de la vie sociale.

Heureusement, nous n'en sommes pas là, mais n'oublions pas que nous avons perdu la perception il y a quelques années... À Reillanne, la mobilisation des élus et des citoyens pour le maintien des horaires d'ouverture de la Poste a jusqu'à présent permis de résister au pire. Mais, selon la CGT La Poste, la direction du groupe envisage de garder seulement cinq bureaux ouverts du lundi au samedi pour

l'ensemble du département ! Pour Reillanne, ce serait Forcalquier... La menace est sérieuse et la mobilisation des villageois est indispensable si nous voulons maintenir notre bureau.

Dans le même état d'esprit, nous soutenons le commerce local, attentifs à son maintien et son développement, avec l'aide de notre Communauté de communes dont c'est la compétence : la boucherie et le salon de coiffure en sont des exemples concrets. Malgré les difficultés actuelles, nos commerces et nos artisans maintiennent leurs activités, bénéficiant sans doute de la fidélité des Reillannais pour le commerce ou service de proximité. Nos deux marchés, particulièrement celui du dimanche, contribuent à ce dynamisme.

Des services publics comme la Poste ou la Gendarmerie, ou encore municipaux ou communautaires, une école, des commerces locaux, une vie associative et culturelle riche sont indispensables pour qu'un village et ses habitants s'y sentent bien. Veillons à garder cet équilibre.

F. M.

## RÉNOVATION DE LA TOITURE DE L'IMMEUBLE DE LA POSTE : C'EST PARTI !

La commune a confié aux *Charpentiers de Tradition* la rénovation de la toiture de l'immeuble de la Poste, qui comporte, outre la Poste, deux logements, les archives communales, la ressourcerie et des locaux techniques. Le

montant global des travaux s'élève à 48 076,11 euros TTC, qui sont ventilés comme suit : autofinancement de la commune : 24 037,72€ ; subvention du Département FODAC : 10 926,39€ ; subvention de l'État DETR : 13 112€.



*Installation d'un échafaudage sur la façade du bâtiment qui permet de maintenir la Poste ouverte*



# Vie municipale

## LA COUR DE L'ÉCOLE DE REILLANNE SE MET AU VERT !

En cette rentrée de septembre 2023, les élèves de l'école Georges Alliaud ont pu découvrir leur nouvelle cour, bien transformée. C'est grâce à un appel à projets de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, relayé par le Parc du Luberon, que nous avons pu effectuer ces travaux. Il s'agit de favoriser la pénétration de la pluie dans le sol et d'abaisser la température de la cour de l'école en période chaude. Pour reperméabiliser le sol, le bitume est en partie enlevé et remplacé par des îlots de mulch (copeaux de bois), des arbres et des arbustes. De nouveaux jeux ont été installés. La dernière phase du projet, qui consiste à planter les

végétaux, a été réalisée pendant les vacances de la Toussaint. Des chênes verts, des arbres de Judée et des tilleuls, entre autres, ont été plantés. Pour cet aménagement, nous avons bénéficié d'une subvention d'État à hauteur de 70%, pour un coût global de 107 958€, soit 35 986€ de reste à charge pour la Commune. Le matin de la rentrée, Jean-Paul Cassini, adjoint délégué à la Jeunesse était présent aux côtés de la maire Claire Dufour et d'autres élus, afin de présenter le projet aux parents et souhaiter une bonne rentrée à toutes et tous.

*Marion Andlauer Botoul, conseillère municipale*



*Aménagement d'une rampe PMR d'accès aux classes*



*Jeux de bois et copeaux remplaçant le revêtement en goudron*



*Deux chênes verts récemment plantés*



# Vie municipale

## VOIRIE : QUATRE ARRÊTS MINUTE À PROXIMITÉ DES COMMERCES

Depuis quelques semaines, de nouveaux marquages au sol ont été réalisés afin de matérialiser des « arrêts 10 minutes » à divers endroits du village : devant la supérette Proxi, au boulevard de la Tuillière près de la boulangerie P'tit Mauss), devant la boulangerie Mie du Cours et à proximité de la Cave Reillannaise.

Si le temps de stationnement autorisé est dépassé, le conducteur est prié de déplacer son véhicule. S'il n'est pas présent sur les lieux, il risque une contravention de quatrième classe : 135 € pour stationnement abusif puis majoration à 375 € jusqu'à 750 € en cas de retard du paiement. Ne traînez pas !



*Marquage bleu pour ces arrêts limités à 10 mn*

## L'AIRE DE JEUX JEAN JAURÈS S'ÉTOFFE D'UNE BALANÇOIRE



En lien avec la commission « Jeunesse », la Commune a souhaité étoffer l'offre de jeux pour les jeunes enfants. Un portique avec balançoires a été installé cet été par les employés municipaux derrière les courts de tennis, avenue Jean Jaurès. Coût de la balançoire : 2 269,20 €. D'autres aménagements sont en cours de réflexion.







# Communauté de communes

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 19 SEPTEMBRE 2023

Gérard Burchery, maire de Redortiers, accueille les conseillers communautaires. Le quorum est atteint avec 30 délégués présents et 4 procurations.

- **L'assemblée adopte à l'unanimité** le nombre de places pour la crèche de Revest-du-Bion soit 17 avec une modulation jusqu'à 19.
- **L'assemblée décide à l'unanimité de modifier le Poste** et l'ouvrir aux candidats issus de la catégorie A des éducateurs de jeunes enfants (crèche de Revest-du-Bion).
- **Décision modificative adoptée à l'unanimité** pour le budget des déchets ménagers.

*Monsieur Delrieu arrive ; le quorum passe à 35 voix.*

- **Approbation à l'unanimité d'acquérir** une frange de terrain à Revest-des-Brousses pour points d'apport volontaire.
- **Acquisition** de la boulangerie de Saint-Maime, 145 000 € (32 voix pour et 1 abstention).
- **Adoption à l'unanimité des remboursements de fiscalité** à hauteur de 100 000 € pour chacune des communes de Dauphin, Saint-Martin-les-Eaux et Mane.
- **Adoption à l'unanimité des ACP** (autorisation de programme et crédits de paiement) pour les trois budgets.
- **Adoption à l'unanimité des budgets primitifs 2023**

### - Budget principal

Fonctionnement : 7 037 129 €

Investissement : 4 740 432 €

### - Budget économie

Fonctionnement : 2 358 182 €

Investissement : 5 283 971 €

### - Budget déchets ménagers

Fonctionnement : 2 512 421 €

Investissement : 2 249 425 €

### - Budget SPANC

Investissement : 4 872 €

Fonctionnement : 25 806 €

**L'assemblée accepte à l'unanimité la prise en charge de la totalité du FPIC** (fonds de péréquation intercommunal et communal et reversement de fiscalité)

● **Autorisation à l'unanimité du versement des subventions exceptionnelles** aux communes de Montsalier (12 500 €) pour réaliser un accès PMR, de Saumane (5 750 €) pour l'achat d'une licence IV, et d'Aubenas-les-Alpes pour accroître la production de son captage et faire une expertise suite à un incendie.

● **Autorisation donnée à l'unanimité au président pour signer le contrat** avec la société « Le bar à glaces – Tarentina ».

● **Autorisation donnée à l'unanimité pour la signature des marchés** pour la réfection de toiture du bâtiment « la Filature » à Mane.

● **Autorisation à l'unanimité pour signer 2 conventions** avec l'Établissement Public foncier Régional (EPFR).

### ● Demandes de financements

- Aménagement d'un bâtiment d'accueil d'entreprises à Banon : demande de financement réajustée au titre de la DETR.

- Crèche de Virebois.

● **Autorisation à l'unanimité d'un marché de substitution** pour la construction d'une crèche à Saint-Michel.

● **L'assemblée adopte à l'unanimité** l'augmentation du temps de travail de l'agent en charge du recouvrement de la taxe de séjour et sa reconversion.

● Restaurant « La Palette » à Simiane la Rotonde : **signature du bail saisonnier autorisée à l'unanimité.**

Pour aller plus loin: <https://www.cchppb.fr/communaute-communes-haute-provence-banon-deliberations/>



# Vie des associations

## ASSOS DE REILLANNE, QUOI DE NEUF ?

À l'occasion de leur forum 2023, les associations reillannaises ont montré leur diversité et leur dynamisme, basés en grande partie sur un bénévolat enthousiaste, que ce soit dans le domaine du sport, de la culture, de l'environnement ou de la solidarité. L'école de musique a connu à nouveau un fort succès, bien que cette année, pour des raisons financières, elle doit à regret limiter les inscriptions. En 2023, le théâtre Mandin ne reconduisant pas ses ateliers jeunesse, c'est Mélissa Saboureau de l'association Çabot qui assure des ateliers de théâtre pour les enfants et adolescents. De son côté, Léa Favre reprend les cours de danse indienne après son congé-maternité, pour le plus grand plaisir de ses élèves. Et puis les étoiles nous ont appris qu'une nouvelle asso est née à Reillanne : Astro Beau ! Pierre Pasternak a pour

l'occasion proposé une observation du soleil, et avec ses collègues « astrams », il compte bien allumer notre ciel tout au long de l'année, comme au « Jour de la Nuit » le 14 octobre.

Par ailleurs, côté financement, la municipalité recevra les demandes de subvention en janvier 2024. Mais nous souhaitons attirer votre attention sur d'autres financements possibles. Les associations reillannaises qui ont pris la peine de les demander ont obtenu des sommes non négligeables, du Département, mais aussi du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA). Et un grand merci à la Cie du Faubourg pour l'ambiance musicale impromptue !

*Isabelle Grenut, déléguée aux associations*

Liens utiles :

<https://www.mondepartement04.fr/portail-des-aides-et-subventions>

<https://www.ac-aix-marseille.fr/fonds-pour-le-developpement-de-la-vie-associative-alpes-de-haute-provence-122576>



*Pierre Pasternak, de la toute neuve association Astro Beau*



*Rando-Reillanne à la découverte de nouveaux chemins*

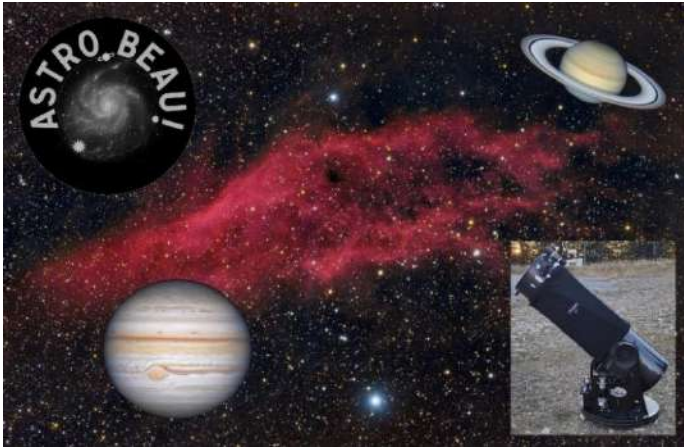


*Les musiciennes de la Cie du Faubourg*



# Vie des associations

## UNE NOUVELLE ASSO NOUS MONTRE LA VOIE LACTÉE : ASTRO BEAU !



Trois amis férus d'astronomie, Pierre Pasternak, François Smeriglio et Patrick Lagrange, ont créé en 2023 une association dédiée à leur passion : Astro Beau ! Exactement

ce que l'on dit quand on découvre le ciel dans leurs télescopes ! Certains dimanches d'été, on a pu voir Pierre Pasternak installer sa lunette solaire sur le Cours à Reillanne pour l'observation du soleil. Puis, le 14 octobre pour le Jour de la Nuit, grâce aux télescopes des trois « astrams » installés place de la Libération, les Reillannais ont pu observer nombre de planètes, étoiles et autres amas globulaires... Brassens trouvait le dieu Saturne très inquiétant « qui préside aux choses du temps », mais au télescope, l'astre est magnifique !

En 2024, L'association proposera des observations régulières à Saint-Denis, en éteignant seulement l'éclairage de la chapelle. Nous pourrons ainsi nous initier tout au long de l'année à l'astronomie et ses merveilles. Astro Beau !

<https://www.astro-beau.fr/>  
[astro.beau@orange.fr](mailto:astro.beau@orange.fr)

## POULETTES REILLANNAISES, LE RETOUR !

En juillet, les vieilles poulettes du poulailler associatif sont parties en transhumance avec le troupeau de Max. Elles ont tenu compagnie et offert leurs œufs à la bergère et finiront leur vie en Ubaye. Pendant ce temps le poulailler s'est refait une beauté, et 16 poulettes sont arrivées mi octobre: 10 rousses (*Lohmann brown*) de 2 ans environ (et donc à la retraite) et 6 jeunettes: 2 grises (*Cendrée*), 1 grise et noire (*Coucou hybride*) et 3 noires et feu (*Harco*).

L'équipe des « mamans et papas poules » s'est renouvelée suite au forum des associations (merci à la municipalité pour cette sympathique matinée) et de nouvelles familles s'initient à l'élevage poulesque. Bienvenue à elles. Si vous souhaitez poupouler, une liste d'attente est ouverte.

**Nouveauté** : un bac à déchets alimentaires est accessible aux Reillannais. Il se trouve dans le poulailler, sous le parking à droite en sortant du village vers La Garde de Dieu, D214. Il vous suffit de jeter **entre les palettes par dessus le muret** pour régaler les poulettes.



**ON PEUT Y METTRE** : épluchures FINES, céréales, fruits, légumes.

**ON NE PEUT PAS Y METTRE** : agrumes (ça pourrit mal), marc de café (ça les énerve !), coquilles (huîtres, moules, œufs).  
Merci pour les poulettes. [poulettesreillanne@gmail.com](mailto:poulettesreillanne@gmail.com)



*L'équipe des poulettes de Reillanne*



# Vie des associations

## L'ASSOCIATION « LE POIRIER » EN FÊTE!

Né de l'esprit foisonnant d'une poignée d'élus municipaux, l'association "Le Poirier" fut créée en 2017. Il s'agissait de planter un "verger citoyen" qui produirait des fruits bios, sans intrant, dans le respect de la biodiversité, de préférence de variétés anciennes.

Le défi ne s'arrêtait pas là. Il s'agissait surtout de sensibiliser les enfants de l'école et la population à la biologie, à la botanique, et à une alimentation saine et naturelle.

Ainsi fut lancée dès le printemps 2018 la "FÊTE DE L'ARBRE" qui se développe et s'agrandit chaque année, avec des animations diverses.

Pour la 4ème édition, nous avons ouvert des ateliers ludiques et éducatifs avec les enfants. Ainsi "Les samedis des minots" (association Magma) ont proposé des contes, des jeux ludobrousse, des jeux éducatifs (du PNRL), une fresque ... Un nouvel espace "Troc de plantes" a été proposé. L'atelier de dessin improvisé par Marie- Agnès André, carnettiste, et le stand de dégustation de nos différentes variétés de pommes... ont rencontré un grand succès. Sans oublier les stands des tourneuses sur bois, marchand de pommes, nichoirs, artistes qui étaient présents sur la place...

Notre jus de pomme de la première récolte, d'excellente qualité selon les dégustateurs, a lui aussi été fort apprécié.

Nous avons animé en parallèle l'exposition au Musée des Amis des Arts, "Arbres remarquables du Luberon à Lure" (PNRL). Le film documentaire de la Strada, "Poumons verts et tapis rouge" a rempli la salle des fêtes.

Notre verger conduit de manière écoresponsable est beau et nos arbres sont sains, la Thomassine en atteste. Il est entretenu par les adhérents et adhérentes de l'association qui lui accordent une part de leur temps de loisir. Il commence à bien produire et notre association a pour objectif de l'ouvrir au plus grand nombre de Reillannais et de Reillannaises. Pour le faire connaître, nous organiserons des visites régulières ouvertes à tous et toutes, des rencontres, des stages... Les classes de l'école en bénéficient déjà. Dernière en date la cueillette de pommes, dégustation du jus, couplé à un atelier éducatif sur le handicap. Merci à tous ceux qui nous ont aidé ou ont participé.

Le Verger est une expérience collective, instructive, qui ouvre de nombreux projets, n'hésitez pas à venir partager vos idées.

Pour l'équipe du Poirier, Isabelle Lafon



Stands de la fête de l'Arbre place de la Libération

Parmi les arbres remarquables du territoire de Reillanne, on compte le séquoia de la gare. Sans doute planté à la création de la gare à la toute fin du XIXe siècle comme les platanes qui l'entourent, il s'élève bien au-dessus du bâtiment. Au contraire du séquoia géant (*sequoiadendrum giganteum*) visible aux abords du château Pinet, celui de la gare, est un séquoia à feuilles d'if (*sequoiadendrum sempervirens*), présentant la particularité d'un sommet à deux têtes. Le port de ce dernier ainsi que ses feuilles sont différents du séquoia géant, mais ces deux conifères aux feuilles persistantes proviennent de Californie. Le séquoia, à la fonction de repère paysager, s'inscrit dans une tradition séculaire d'aménagement du territoire par les Ponts-et-Chaussées, et il est par exemple presque systématiquement présent dans les gares du célèbre Train des Pignes reliant Digne à Nice, où il a été planté lors de la construction de la voie ferrée au XIXe siècle. Ci-contre, le séquoia de la gare (propriété privée) visible de la route.





# Vie du village

## LES JOURNÉES « ARCHÉO » : SCIENTIFIQUES ET CONVIVIALES !

Pour la 3<sup>e</sup> édition des Journées Européennes de l'Archéologie (JEA) dans notre canton, un public nombreux est venu satisfaire sa curiosité, à la rencontre des archéologues et des artisans présents tout au long du week-end, pour des démonstrations, des ateliers et des conférences. Sans oublier nos papilles elles-aussi bien sollicitées, à Reillanne par un repas d'inspiration égyptienne médiévale, et à Carluca, avec une dégustation de « vin merveilleux » et autres mets à

partir de recettes de cuisine romaine antique. Organisée par l'association d'histoire et d'archéologie du Grand Luberon (Cereste) et des archéologues locaux, cette manifestation, à la fois scientifique et conviviale, a reçu en 2023 le soutien des communes de Cereste et Reillanne, du Département et de l'État (FDVA).

I. G.



Peinture d'Arthur Aillaud, artiste originaire de l'Ubaye



Nettoyer puis déterminer des tessons de céramique issus de fouilles archéologiques, un atelier proposé par Davide Querci, archéologue sub-aquatique, en lien avec Joël, céramiste



Atelier de laine feutrée avec Elisabeth Berthon



Tir à l'arc avec Marco à Carluca



Cuisine d'inspiration médiévale égyptienne, par Gaby et son équipe, servi sur la place pour 80 personnes



# Vie du village

## MOULIN DÉLESTIC : LA MISSION BERN AVEC NOUS !

Lundi 4 septembre, nous avons appris avec joie que le moulin Délestic, pour lequel la commune a candidaté en 2023 auprès de la Mission Bern (Fondation du Patrimoine), a été sélectionné par cette dernière, rejoignant ainsi cinq autres sites choisis en Région Sud. La Française des Jeux a vendu à cette occasion des tickets de Loto, dont une partie du prix de vente est reversé à la fondation, soit environ 20 millions d'euros chaque année. Cette somme est ensuite répartie entre les sites retenus, une centaine au total, et nous saurons en fin d'année la somme octroyée au moulin Délestic. Dans le même temps, nous lançons, avec la délégation locale de la fondation du Patrimoine, une souscription qui viendra abaisser la part financière communale des travaux représentant 20% du budget global, ce dernier étant estimé par le maître d'œuvre dans son étude de faisabilité à environ 700 000 euros.

C'est en quelque sorte une tentative de la dernière chance qui a motivé notre candidature à la Mission Bern, en lien avec l'association des Amis du Moulin Délestic et Coline Phily, architecte du patrimoine au Parc du Luberon. Quelles étaient nos autres options ? Continuer à laisser le moulin se dégrader alors que nous continuons à rembourser l'emprunt pour son achat jusqu'en 2036 ? Le céder à un particulier ? Rappelons qu'en tant que Monument Historique, le moulin

doit être entretenu par la Commune, une responsabilité mise à mal par les différentes municipalités, faute de moyens. Nous avons aujourd'hui enfin une fenêtre qui s'ouvre et nous ne la laisserons pas se refermer car l'urgence est absolue. Il faut permettre à l'eau du canal de circuler à nouveau sous le moulin, réviser la toiture, remettre en état les planchers et l'escalier, effondré lors de la crue du Largue en décembre 2019. Le chantier est important, il mobilisera notre énergie et des moyens logistiques et financiers. Outre sauver le bâtiment, quel est le projet ? Encore à construire dans les détails, mais nous imaginons une table d'hôte, un gîte d'étape, un musée de la meunerie et de la biodiversité...

« Mon moulin, c'est une ville, c'est un bateau », disait Lucien « du Largue », dernier meunier du moulin Délestic, à Reillanne. Mais proche de sombrer, le moulin attend... Il attend qu'on le débarrasse des arbres et des broussailles qui l'ont peu à peu envahi, il attend la main des différents corps de métiers, maçons, couvreurs, menuisiers qui sauront le sauver et lui redonner vie. Non pour y moudre le grain comme autrefois, mais pour en faire un lieu de passage et de rencontre, au croisement de la mémoire, de la terre et de l'eau.

*Isabelle Grenut, déléguée au patrimoine*

Pour voir le moulin en photo (en 1991), suivez le lien ci-dessous :

<https://www.pop.culture.gouv.fr/search/list?mainSearch=%22moulin%20Délestic%22>

Pour souscrire, suivez le lien vers la fondation ou venez chercher un bulletin en mairie : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/moulin-Délestic>



*Visite du moulin avec Lucien Délestic, photographies de Odile Pierrefeu en 1991, pour les Monuments historiques. Ci-contre, la retenue d'eau derrière le moulin.*





# Vie du village

**MISSION  
STEPHANE  
BERN**

**Aidez-nous à restaurer  
le Moulin Délestic  
à Reillanne**



**Faites un don !**  
[www.fondation-patrimoine.org/88045](http://www.fondation-patrimoine.org/88045)





# Vie du village

## Participez à la sauvegarde du moulin Délestic

### LE PROJET

La commune de Reillanne souhaite restaurer les mécanismes et restituer le circuit hydraulique du moulin.

Il s'agit, dans cette tranche de travaux, de restaurer en premier lieu les toitures du monument et de consolider les planchers afin de procéder à la mise en sécurité de l'ensemble des équipements de meunerie.

Cela permettra en plus de procéder à l'inventaire détaillé des mécanismes et de programmer les travaux de conservation à envisager ainsi que la préparation du projet de réutilisation du lieu.

### LE LIEU ET SON HISTOIRE

« Mon moulin, c'est une ville, c'est un bateau », répétait Lucien Délestic en 1987 alors qu'un projet de barrage sur le Largue, abandonné depuis, menaçait le lieu. Peu après, le musée ethnographique départemental de Salagon le fait inscrire au titre de Monuments Historiques en 1993. Car la meunerie dans la vallée du Largue s'inscrit dans le temps long.

En 1313 déjà, une reconnaissance aux coseigneurs de Reillanne mentionne un « moulin situé sur la rive droite du Largue ainsi qu'un pré en bordure du bief ». Mais l'histoire

du moulin Délestic est avant tout, durant deux siècles, l'histoire d'une famille de meuniers en Haute-Provence.

La machinerie encore présente au moulin, et qui pourrait encore tourner, témoigne de l'évolution des techniques d'une meunerie certes artisanale, mais qui s'apparente à bien des égards à une minoterie moderne, lorsque cesse la production de farine dans les années 1950.

### LA MOBILISATION

Une fois les travaux effectués, le lieu sera ouvert au public afin de présenter les machines et les techniques de production d'énergie mécanique utilisées dans le temps sur le site. Dans la continuité de la transmission de savoir, la création d'un espace de démonstration pour l'utilisation actuelle de l'énergie hydraulique est en projet.

Montant des travaux	400 150 €
Objectif de collecte	30 000 €
Début des travaux	2024

Deux photos © Commune de Reillanne



## Bulletin de don

### Oui, je fais un don pour aider la restauration du Moulin Délestic à Reillanne

Et l'association que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte. S'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation, ou dans le cas de fonds substantiels à l'issue de l'opération.

### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/88045](http://www.fondation-patrimoine.org/88045)

ou en flashant le QR code ci-contre.



### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine  
Moulin Délestic à Reillanne

### Le montant de mon don est de

80 €  150 €  250 €  500 €

Autre montant \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

### Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €

Reduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.  
Reduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €.  
Reduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-jointe





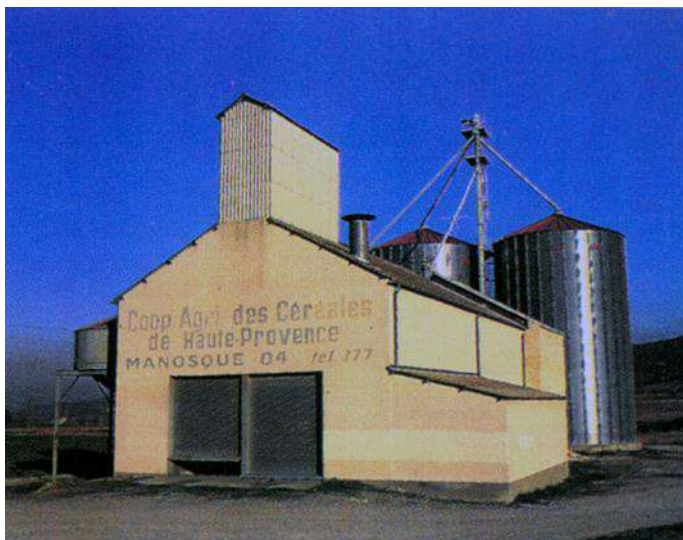
# Vie du village

## LE SILO DES GRANONS CHANGE DE DESTINATION MAIS DEMEURE AGRICOLE

Construit en 1966 par la CACHP (Coopérative agricole des céréales de Haute-Provence), le silo des Granons rappelle le mouvement coopératif qui se développe surtout à partir des années 1950 afin de résister aux grands groupes capitalistes industriels, en créant de multiples unités de stockage du blé et une organisation de soutien à l'agriculture familiale. Sur un plan architectural, une enquête d'inventaire menée en 1990 par le service Patrimoine Traditions et Inventaire de la Région PACA le décrit ainsi : « le silo est un simple hangar dont le pignon nord est surmonté par la petite tour de l'élévateur. Il est flanqué à l'ouest d'un petit appentis et à l'est de deux boisseaux, de chargement. Deux cellules cylindriques de tôle sont installées à l'extérieur au Sud. Au nord, la façade est percée de deux portes à rideaux surmontées d'une inscription peinte. La tourelle d'éverites surmonte la façade. Les deux fosses de réception sont en façade nord, et le chargement se fait en façade latérale est. L'élévateur est à l'entrée et précède les cellules intérieures. Au sud, les cellules extérieures sont reliées au silo par des organes de

distribution ». D'une capacité de 29 000 quintaux, l'ensemble est construit en fer, parpaings de béton et éverites pour la couverture. « Ce silo est très modeste et ne présente pas de particularités architecturales », conclut l'enquête. La coopérative agricole GPS ayant abandonné l'exploitation du site en 2019 pour des raisons économiques, il change de destination et devient en 2023 un lieu de vente de producteurs sous l'impulsion de son propriétaire, le Gaec Paradis. Dans cette nouvelle configuration, que deviendra le pont-bascule, propriété de la commune de Reillanne, qui permet aux agriculteurs locaux de peser leurs récoltes ? Un nouveau terrain situé sur la commune de Villemus en bordure de la D 4000 est à l'étude pour accueillir ce dispositif indispensable.

Quant au silo, témoin de la vie agricole bas alpine et véritable repère visuel depuis les années 1960 – et pour cette raison support de nombreux tags politiques (*Stop l'iter*, longtemps) ou artistiques comme la chèvre de JR et Varda – disparaîtra-t-il un jour de notre paysage ?



*Le silo exploité par la « Coop agri des céréales de Haute-Provence » à partir de 1966.*



*JR et Agnès Varda devant le portrait de chèvre sur le silo des Granons en 2015.*



*Le silo devient un point de vente de producteurs en 2023*



## vie du village

### JOURNÉE DU PATRIMOINE 2023 : PLUIE ET SORCIÈRES !

Quelle pluie toute la matinée ! Le presbytère et la chapelle Saint-Denis étaient ouverts par la commune et les bénévoles de l'association de sauvegarde du patrimoine de Reillanne, mais les visiteurs se sont faits rares tant l'averse était intense. Heureusement, une belle éclaircie l'après-midi a permis à un public nombreux, plus d'une quarantaine de personnes, de venir assister à la conférence d'Anne Vancauwenberghe, archiviste de la ville de Manosque. On y a appris qu'en 1578, trois femmes de Lincel accusées de sorcellerie à la suite du décès à la naissance du nourrisson d'Artus Saphalin, seigneur de Lincel, y ont été jugées, torturées, condamnées. Il s'agit de Catherine GOIN, femme d'Etienne Bertrand, sage-femme, Delphine AMAT, habitant Lincel et Esperite MICHEL, surnommée *Blanchoune*, veuve de Jacques Amat, âgée de 40 ans « ou environ ». C'est la sage-femme Catherine Goin qui est accusée la première, ayant œuvré au funeste accouchement. Une profession alors à haut-risque vu le taux élevé de la mortalité infantile. Dès leur arrestation, les bouches se délient, témoignages fragiles qui paraissent parfois inspirés par des rivalités ou des rancunes,

ou le chagrin exacerbé de certaines femmes d'avoir perdu leur enfant sans pouvoir expliquer ce drame de façon rationnelle. Ont-elles été brûlées sur un bûcher à Lincel ? « Aucune source ne permet de l'affirmer, mais on sait qu'elles encouraient la peine de mort », conclut l'archiviste.



Vue de Lincel et de son château en 1584. Extrait du livre de raison d'Antoine de Lincel (1525-1611), Bibliothèque-musée Inguimbertaine (Fonds patrimoniaux: cote Ms 1821-folio 84)

### NOUVEAU À REILLANNE : ATELIERS DE BATUCADA POUR LES ADOS

**ATELIERS BATUCADA**  
**ENFANTS ET ADOS**  
RENTREE LE 06 SEPTEMBRE

**ENFANTS (DÈS 6 ANS)**  
MERCREDI 10H30/12H  
SAINT MAIME

**ADOS (COLLEGIEN / LYCEEN)**  
MERCREDI 16H/18H00  
REILLANNE

RENSEIGNEMENTS  
ET INSCRIPTIONS  
AU 06.45.78.99.98  
CONTACT@BATUCADA-LA-CLIQUE.FR

**La Clique**  
www.la-clique.fr

La batucada est un ensemble d'instruments de percussion originaire du Brésil, basé sur l'héritage oral. Les ateliers sont assurés par Amélie, batuqueira passionnée depuis bientôt 12 ans au sein de La Clique, association basée à Saint-Maime. Elève assidue, elle a expérimenté au fil des années l'ensemble des instruments joués et a appris à mener (diriger le groupe) auprès de son professeur, Richard Gagliano. La batucada, selon elle, contribue à l'épanouissement à travers la créativité, le partage, le travail de groupe et la joie fondamentale qu'apporte la musique. Poussée par l'envie de communiquer son expérience, et persuadée de l'impact positif qu'une telle pratique peut procurer, Amélie propose donc cette année des ateliers enfants (6-10 ans) le mercredi matin à Saint-Maime, et **des ateliers ados (10-15 ans) le mercredi après-midi à 16h à la salle des Fêtes de Reillanne.**

Proposer un atelier pour ados, c'est favoriser l'accès à d'autres cultures musicales, faire éclore des vocations de musicien, proposer un espace d'encouragement et de ressources à une pratique collective, créer une dynamique de partage et de bienveillance, libérer le corps et l'esprit, développer la confiance en soi, le respect, l'écoute, la cohésion de groupe.

Renseignements/inscriptions auprès d'Amélie Molinier : 06.45.78.99.98



# Vie du village

## Les bons plans d'Elodie...

### ALLEZ ZOU EN ROUTE !

Par ces temps d'inflation, le carburant ne cesse d'augmenter. Alors pourquoi ne pas délaissier la voiture au profit des transports en commun ? Seulement, la Région change chaque année quelque chose, il faut suivre !

Tout d'abord, la ligne LER 62 Avignon - Digne-les-Bains a été remplacée par la ligne dite « de proximité » 915 reliant principalement Avignon – Forcalquier, et sur certains trajets jusqu'à La Brillanne, assurée par le transporteur privé Transdev. Par exemple départ le matin à 7h09, arrivée Avignon Gare centre à 8h54 ou TGV à 9h05. Avec un retour le soir à 17h09, arrivée 18h47 à la Garde de Dieu. Le tarif est très attractif : le ticket à bord du bus est à 2,50€, ou 2,10€ si vous l'achetez en ligne sur le site [www.zou.maregionsud.fr](http://www.zou.maregionsud.fr) avec possibilité d'un abonnement.

Pour rejoindre Digne-les-Bains en partant de Reillanne, ça se complique car il y a maintenant un changement à Forcalquier, avec les lignes de proximité 482 (Forcalquier-Digne) ou 483 (Digne-Manosque). Par exemple, départ à 7h01 à la Garde de Dieu pour atteindre Forcalquier à 7h20. Changement de bus. Départ pour Digne à 7h30 avec la ligne 482.

Avec un retour le soir à 18h30 de Forcalquier, arrivée à 18h54 à la Garde de Dieu. Pour le tarif, 2€50/ticket ou bien l'abonnement mensuel Zou Proximité au prix de 33€.

Pensez à vérifier votre éligibilité à la carte Zou Solidaire (quotient CAF 710€/mois) ou Zou Solidaire Plus pour les très petits revenus. Vos billets unitaires seront au maximum à 1,50€ ou votre abonnement mensuel à 16,50€ pour Zou Solidaire. Pour plus d'information, appeler le service clients de la région au 04 13 94 30 50. Avec un trajet à 2€50 pour le passager ne bénéficiant pas de réduction, le bus devient réellement une alternative intéressante, quand les horaires concordent. Toutefois les bus sont parfois bondés ou supprimés au dernier moment, un avant-goût de ce qui nous attend avec la privatisation du train dans deux ans en France, mais déjà sur les rails en Région Sud.

Le détails des lignes de proximité ci-dessous :

<https://zou.maregionsud.fr/lignes-de-proximite-alpes-de-haute-provence/>

Pour les horaires du bus de ville de Manosque, consultation en ligne via la rubrique bus en direct. [www.mobilite.dlva.fr](http://www.mobilite.dlva.fr)  
Bonne route !

### SAMEDIS DES MINOTS ET BIBLIOTHÈQUE MOBILE, 2 RENCONTRES MENSUELLES POUR LES FAMILLES, À NE PAS MANQUER !

Samedi 7 octobre, en partenariat avec l'association du Poirier, les minots et leurs familles ont joyeusement participé à la fête de l'arbre : histoires contées avec Christine et Nanou, jeux « environnement » du Parc Naturel Régional du Luberon, ateliers créatifs à partir d'éléments naturels avec Zdena, jeux coopératifs, pour tous, de la Ludobrousse, fresque peinture collective « mon arbre – une forêt », fabrication d'hôtels à insectes, un moment convivial partagé !

samedi 18 novembre, de 10h à 17h, le rdv est pris avec Mobiclou : venez en vélo, draisienne, trottinette, skate, rollers ou tout autre engin à roues non motorisé, nous transformons la place du village en parcours ludique, adapté pour tout âge ! Nous prévoyons aussi un coin lecture avec une sélection Croq'livres et des jeux libres pour les plus petits. Nous pourrons partager un repas, tiré du sac, entre midi et 14h et suivra une tombola, youpi !! Puis un temps de rencontre, et d'échange, autour du vélo, avec Alain qui

propose régulièrement ses ateliers d'auto-réparation à Reillanne et alentours. Bienvenue à toutes les familles ! Pour recevoir toutes les actualités de l'association, envoyez-nous votre mail à : magma04asso@gmail.com

**Dates de nos prochains rendez-vous :**

**Les samedis des minots**

Samedi 18 novembre, sur la place du village

Samedi 16 décembre, à la salle du stade

Samedi 13 janvier, à la salle du stade

**La bibliothèque mobile, à la salle des Fêtes**

Lundi 4 décembre

Lundi 22 janvier

D'autres projets seront dévoilés prochainement ... et notamment, une proposition d'enquête participative pour découvrir les escargots qui vivent et se cachent dans nos jardins et nos collines !





## Vie du village

### DES BLACK ANGUS À PIL POIL : LA PASSION ANIMALE D'UNE REILLANNAISE

Toutes noires, plutôt trapues et nées sans cornes, avec de beaux yeux doux et une langue râpeuse... Ce sont les Black Angus d'Estelle Villardo, une vingtaine de vaches que l'on voit paître autour de la ferme familiale dans les prés entre les Granons et Villemus. Cette jeune agricultrice de 34 ans, installée sur 35 hectares depuis le départ à la retraite de son père agriculteur, les élève pour la viande, et produit du sorgho et du fourrage, ce dernier pour la vente également. Onze naissances sont attendues cette année.

Les Black Angus, une race écossaise rustique qui s'adapte facilement à son environnement, vivent toute l'année en extérieur, avec un accès libre à un hangar pour s'abriter et se nourrir. Les animaux pâturent l'herbe riche et abondante durant la belle saison, et rentrent en bâtiment l'hiver où elles consomment le foin produit sur l'exploitation. L'été, une partie du troupeau part en estive durant plusieurs mois à Saint-Paul-sur-Ubaye.

Il faut trois ans pour « faire » un bœuf d'environ 700 kg, Estelle n'a donc pas encore débuté la vente, qu'elle destine aux restaurants, mais aussi aux particuliers amateurs de cette viande très persillée et tendre, avec

la garantie de la qualité, de l'authenticité et du manger local.

Mais en plus de l'élevage, Estelle Villardo pratique une seconde activité. En 2021, après une quinzaine d'années à exercer avec passion le métier d'auxiliaire spécialisée vétérinaire à Sainte-Tulle, la jeune femme crée Pil'Poil, une entreprise de toilettage pour chats et chiens. Chez elle ou à domicile, elle lave, brosse et tond, surtout des chiens, mais aussi quelques chats. Il faut compter un toilettage tous les trois mois pour un Yorkshire ou un caniche, et deux par an environ pour un plus gros chien. De plus, son expérience chez les vétérinaires l'a sensibilisée à un éventuel problème de santé chez l'animal, un atout dans sa pratique. Une vie riche pour cette jeune agricultrice dynamique, qui élève aussi deux ânes, des poules, des oies et des canards, et même deux enfants ! On lui souhaite pleine réussite.



Estelle Villardo, devant son troupeau de vaches Angus



# Vie du village

## NOTRE CONCITOYENNE MADAME VAREINE A FÊTÉ SES 100 ANS !

Cent ans, soit un siècle ou encore... 876 000 heures passées sur terre ! C'est ce qu'a fêté Simone Vareine samedi 30 septembre, entourée de sa famille et de ses amis. Née à Tonnerre en 1923, Simone grandit en banlieue parisienne. Son père, un « smicard », relève les compteurs à gaz, et sa mère est la couturière officieuse du quartier. À 17 ans, Simone commence donc à travailler : vendeuse de paratonnerres, salariée d'une société d'installation électrique puis d'électroménager, préparatrice en pharmacie... Simone n'a peur de rien et relève tous les défis. Nous sommes en 39-45, l'époque est difficile et les tickets de rationnement précieux. Puis elle poursuit la carrière de son père et relève les compteurs à gaz dans la capitale. Le métier est physique mais Simone est une force de la nature, à l'image du nom de son village d'origine ! En 1948, à 25 ans, Simone entre chez EDF comme économiste. Elle y restera jusqu'à sa retraite. Après une dizaine de déménagements, elle arrive à Sainte-Tulle dans le centre de formation EDF où elle s'occupe de l'organisation des repas comme de la réparation des fuites d'eau... Cette super bricoleuse est sur tous les fronts. « Spécialiste en rien mais compétente en tout », s'amuse-t-elle d'elle-même. C'est lors d'un voyage en bus qui traverse



*Simone, 100 ans, et son frère Jean, 102 ans*

Reillanne qu'elle remarque un bout de terrain muni d'un pigeonnier et d'une petite pancarte « à vendre ». La retraite ayant sonné pour elle, elle y voit l'occasion de s'établir. Mais, situé en dehors de l'agglomération, le terrain n'est pas constructible. Cependant, bien déterminée, Simone réussit à faire modifier le périmètre de Reillanne de façon à y inclure son fameux terrain. Elle y fera construire la maison où elle réside toujours aujourd'hui, et crée également le syndicat d'initiative avec l'accord de la mairie, qui deviendra plus tard l'office de tourisme. Bénévole dévouée, Simone Vareine contribue au développement de la commune et voit passer sa population de 700 à 1 724 habitants. Elle recevra d'ailleurs la médaille nationale du tourisme. Aujourd'hui, toujours vive d'esprit, elle maîtrise son ordinateur et les retouches photos à en faire pâlir les nouvelles générations. « Célibataire, à ne pas confondre avec vieille fille », comme elle aime à le dire, Simone n'a pas eu de descendance. Mais son frère, Jean, qui vient de fêter ses 102 ans, est père et grand-père d'une belle famille avec qui elle a fait la fête. Nous lui souhaitons donc, à l'occasion de ce centenaire, un joyeux anniversaire et encore de belles années devant elle.

*Marion Andlauer Betoul*



*Simone entourée de sa famille dont Jean venu spécialement de Tours pour l'évènement*

## LE SALON DE COIFFURE A DÉMÉNAGÉ...

Dorénavant, Sandy vous accueille dans son nouveau salon de coiffure situé Cours Olivier Thierry d'Argenlieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi.





# vie du village

## RETOUR... SUR L'ÉTÉ 2023



L'Homme semence, Cie Rêve d'un soir le 11 juillet



Soirée Danse & Italie le 29 juillet

Sans oublier la fête de la Musique, « ça plane à Reillanne », les expos du musée des Amis des Arts, les Nuits de Carluc, le marché nocturne, les vides-grenier...

## ET LA RENTRÉE À REILLANNE !



Préparation d'Halloween avec le CDF



Les Courants passants, par la Cie du Passeur et la Cie Efi Farmaki le 29 octobre



# Agenda

**Marché de Noël avec animation musicale**  
**15 décembre – 15h 20h**  
**place de la Libération**

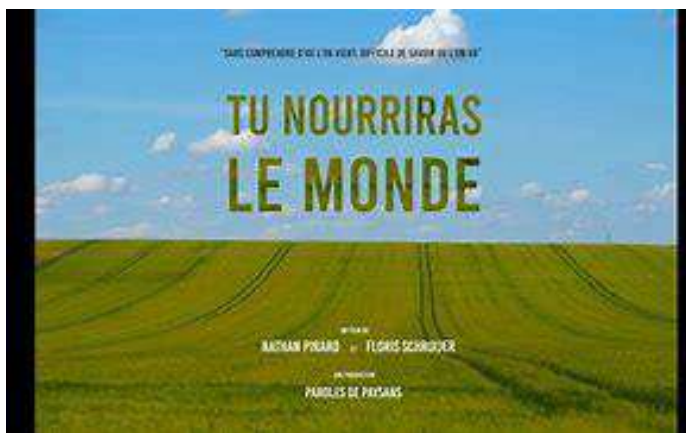
**Cérémonie des vœux**  
**jeudi 11 janvier 2024**  
**19h salle des Fêtes**

**Don du sang**  
**Prochaines collectes :**  
mercredi 6 décembre 2023  
lundi 19 février 2024  
15h00 -19h30  
salle des Fêtes

**Lotos**  
Samedi 20 janvier : école  
Dimanche 11 février : don du sang  
Samedi 17 février : pompiers  
Samedi 2 mars : foot



**Baleti**  
**Dimanche 3 décembre**  
**Salle des Fêtes**



**Samedi 2 décembre à 18h à la salle des Fêtes de Reillanne film-débat avec la Strada en présence du réalisateur, de la Safer Paca, du parc du Luberon et de la Confédération paysanne. Puis repas tiré du sac, pensez à apporter vos couverts.**

**Aide sociale à la pratique culturelle et sportive!**  
Vous avez des enfants qui souhaitent pratiquer une activité, mais vos revenus sont limités: venez en mairie déposer votre demande auprès du CCAS!

Ouverture de la **médiathèque**  
mercredi 15h- 17h  
jeudi et samedi de 10h à 12h





# Informations pratiques

## Permanence des élus

Claire Dufour, maire  
Francis Marguerite  
Muriel Lavault  
Bernard Giorgi  
Isabelle Grenut  
Jean Cassini

} sur rendez-vous

**Mairie** Cours Olivier Thierry d'Argenlieu 04 92 76 42 07  
communication@reillanne.fr ou mairie@reillanne.fr

<https://mairieillanne.com/>

<https://www.facebook.com/Mairie-de-Reillanne>

## Heures d'ouverture au public :

Lundi, mardi, jeudi 8h – 12h et 13h30 – 17h30  
Mercredi et vendredi 8h – 12h

*En cas d'urgence ou d'incident grave sur le domaine public,  
merci de contacter Guillaume Pra, responsable des services  
techniques, au 06 33 98 82 64.*

## NUMÉROS IMPORTANTS

### Médecins :

. Joëlle Bellaïche 04 92 76 40 63  
. Jacques Sigaud 04 92 75 60 59 / 06 76 55 53 80

### Infirmières :

. Audrey Massuco  
. Maëva Honoré } 06 88 49 31 85  
. Noémie Valette  
. Isabelle Maurice 06 29 60 86 16

### Kinésithérapeutes :

. Evelyne Drévilon } 04 92 72 71 86  
. Fabienne Pruvost

### Ostéopathes :

. Véronique Rapuzzi 06 08 06 52 97  
. Agnès Maury 06 37 57 72 88

### Orthophoniste :

. Isabelle Béhar 06 82 09 87 92

**Taxis du Luberon :** 06 82 44 15 71 et 06 72 92 88 64

**La Poste :** 04 92 77 77 02

**Gendarmerie de Céreste :** 04 92 79 00 01

**Pompiers 18**

**Numéro d'urgence international : 112**

**Police 17**

## Horaires de la Ressourcerie

- Mardi, jeudi et dimanche 10h - 12h30
- Vendredi 15 h - 17 h

Comité de rédaction : Marion Andlauer,  
Jean-Yves Domalain, Elodie Dominguez,  
Isabelle Grenut, Martine Lesbros,  
Francis Marguerite.

Proposez nous vos idées, vos articles...

## É civil

### Naissances

Loup Dupuy Blondat 29 septembre 2023

### Mariages

Gilles Deriu et Dominique Seurat 10 mai 2023

### Décès

Caterina Di Lorenzo 12 juillet 2023

Paulette Guillon 15 juillet 2023

Philippe Blanchet dit Philibert 21 août 2023

Claire Hardoin 31 août 2023

Jeanine Cantraine 31 août 2023

Pierre Echinard 11 septembre 2023

Nicole Arsenian 21 septembre 2023

Isabelle Loriou 20 octobre 2023

### Inhumations

*Depuis le 1er juillet 2022, une personne a le droit,  
une fois dans sa vie, de changer de nom par simple  
enregistrement auprès de l'officier d'état civil de sa  
commune.*

## Office de tourisme :

Cours Olivier Thierry d'Argenlieu 04 92 76 45 37  
mail : [tourisme@reillanne-en-provence.com](mailto:tourisme@reillanne-en-provence.com) et/ou  
[oti@haute-provencepaysdebanon.com](mailto:oti@haute-provencepaysdebanon.com)

Site : <https://hauteprovencepaysdebanon-tourisme.fr/fr/>

**Marchés hebdomadaires :** les jeudis et dimanches matin sur la  
place de la Libération

**Responsable du marché pour les emplacements :** Rébecca  
Cabassut (06.07.33.34.69) ou s'adresser en mairie

**Bibliothèque :** Mercredi 15h-17h jeudi et samedi 10h – 12h

**Crèche :** 04 92 76 42 49 – directrice : Virginie Sossi

### Musée des Amis des Arts :

Ouvert pendant les expositions ou sur rendez-vous  
Président George Greenlee 06 77 43 25 74

**Centre de Loisirs,** Laure Lambert : 06 69 93 49 12

**Assistante sociale :** tous les jeudis matin en mairie  
sur RDV au 04 92 30 39 70

**ADMR sur rendez-vous** avec Madame Brigitte Canzler  
04 92 79 01 40

**Secours populaire** Mireille Istria 04 92 76 47 56

### Architecte du Parc du Luberon (conseil architectural)

sur rendez-vous auprès de la mairie de 13h30 à 15h  
novembre : lundis 13 et 27

décembre : lundis 4 et 11 jeudi 21

**Déchetterie :** lundi, mercredi, vendredi après midi 13h30/17h  
samedi matin 8h30/12 h

Un grand merci à Dominique Guen de nous avoir permis de reproduire en couverture  
son tableau du moulin Délestic, daté de 1996, huile sur toile 38x27cm.